



Contrat de reservation , preavis ???

Par **drey83**, le **10/11/2010 à 16:24**

Bonjour, rn Je suis locataire d'un meublé dans une résidence saisonniere qui hors saison est louée a des etudiants ou salariés comme moi. rn Je n'ai pas de bail mais un contrat de reservation de 10 mois et je vais devenir proprietaire d'une maison . rn J'aimerais savoir quels sont les conditions pour le preavis ? merci d'avance de vos reponses

Par **mimi493**, le **10/11/2010 à 18:08**

C'est votre résidence principale ? rn ça me parait litigieux, c'est une manière de contourner la loi sur les baux meublés, je ne sais pas si ça peut fonctionner.